

LE MOT DU MANRE

C'est un plaisir renouvelé de vous retrouver dans ce nouveau bulletin.

Chaque année est marquée par des perspectives et des événements heureux et malheureux, des douleurs et des bonheurs, ressentis personnellement ou collectivement.

S'il ne fallait formuler qu'un vœu pour cette année, je l'emprunterai à ce proverbe africain : « seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. » Notre cap est de nous rassembler pour être plus fort, de privilégier ce qui nous unit sur tout ce qui nous divise.

Ce « mot du maire » est l'occasion de nous souhaiter l'énergie, la force et l'enthousiasme nécessaires pour transformer nos vœux en réalité.

Cela me conduit à formuler des vœux plus personnels. Des vœux de santé conservée ou retrouvée, une santé sans laquelle le reste est difficile voire parfois impossible. Des vœux de sérénité avec un sens avéré des valeurs républicaines et une capacité à hiérarchiser les enjeux pour ne pas se disperser en oubliant l'essentiel. Enfin des vœux d'amitié et d'amour.

Souhaitons-nous, malgré les difficultés de toute sorte, une foi solide en un avenir meilleur grâce à notre travail et à notre engagement collectif citoyen. Avec comme cap et comme guide, l'esprit de rassemblement.

A toutes et à tous, mes cher (es) concitoyen (nes), je vous souhaite, au nom du conseil municipal et des services municipaux : Bonne année 2020.

Denis WIEDERKEHR

Ouverture Mairie

Lundi: 13h30-19h Mercredi: 8h00-12h00

Mardi/jeudi/Vendredi: 13h30-17h30

SOMMAIRE

Mairie infos P 2	
Jumelage P 3	/4
Infos communales P 5	/6/7
Infos Basket P 7	
Infos communales P 8	
Carnaval des Enfants P 9	
Fête de l'Ecole P 1	0
Excursion des Seniors P 1	1
Pompiers P 1	2/13
Carnaval P 1	4
Urbanisme P 1	5
Extraits CR P 1	6/23/24
Village Fleuri P 2	5
Les Anniversaires P 2	6/27
Etat civil P 2	8
Recensement militaire P 2	9
Photos souvenirs P 3	30
Elections / Règlement d'urbanisme P 3	1
Manifestations 2020 P 3	2

Rédaction Anne Catherine Sutter & Gérard Poure

Congés de Noël Mairie

Du 23 décembre 2019 au 06 Janvier 2020

Le secrétariat vous souhaite une bonne fin d'année!

Syndicat d'eau

A compter du 1^{er} janvier 2020, les compétences suivantes seront intégralement assurées par Saint-Louis Agglomération :

- eau potable,
- assainissement (collectif et non collectif),
- eaux pluviales urbaines.

S'agissant de votre contrat actuel d'abonnement au réseau public d'eau potable, sa gestion sera assurée par le pôle de Hagenthal-le-Bas

Afin de garantir une continuité de service performante, un service d'astreinte sera mis en place, qui œuvrera 7j/7j et 24h/24h.

Pour accéder à ce service d'urgences, un numéro de téléphone spécifique sera mis en place, non connu à ce jour, mais qui sera communiqué par voie de presse et sur site internet de Saint-Louis Agglomération, avant fin 2019.

Il y aura vraisemblablement un décalage d'envoi des factures semestrielles d'eau et d'assainissement en 2020 par rapport au rythme pratiqué antérieurement.

1

Informations - Mairie

Coordonnées: Téléphone 03-89-68-60-14

Fax 03-89-68-73-46

Mail mairie@attenschwiller.com

Horaires d'ouvertures : Lundi 13h30-19h00

Mardi/Jeudi/Vendredi 13h30-17h30 Mercredi 8h00-12h00

Secrétaires de Mairie : Madame Virginie RENTZ

Madame Frédérique GOEPFERT

Agents techniques: Monsieur Roland BAUMANN

Monsieur Cédric SCHWOB

Agent d'entretien : Madame Régine BUBENDORFF
ATSEM : Madame Sabine KUNKLER

Permanence des élus

Les élus tiennent une permanence en Mairie le lundi de 18h à 19h00.

Enseignement

RPI DirectriceMme Virginie Holveck, Anaïs Fabrègue les mardis. CM1/CM203-89-68-74-90École MaternelleMme Véronique Liuzzo03-89-68-76-77École PrimaireMme Laetitia Adam, Anaïs Fabrègue les vendredis. CP/CE103-89-68-68-38

Emilie Oerther CE1/CE2

Déchetterie de Michelbach-le-Haut

Horaires d'ouverture :

<u>Avril à Septembre</u>: Mercredi de 14h00-19h00

Octobre à Mars : ◆ Mercredi de 14h00-18h00

♦ Vendredi de 17h00-19h00

Samedi de 8h15-12h00 ♦ Samedi de 8h15-12h00

St Louis Agglomération Pôle de proximité Folgensbourg 03-89-68-17-07

Crèche/Halte garderie

Tom Pouce (Hagenthal-le-Bas) 03-89-68-15-99 Les Loustics (Ranspach-le-Bas) 03-89-68-26-21

Communauté de Paroisses

Curé Alexandre GRANDET

Presbytère, 3 rue de l'Eglise, 68730 RANSPACH LE BAS

03.89.68.49.66 grandet.alexandre@orange.fr

Service incendie et sécurité

Urgences/Samu 15 Gendarmerie 17 Pompiers 18

Brigade verte 03-89-68-52-98 Centre anti-poison 03-88-37-37-37

Périscolaire Rêve & Ris

Attenschwiller / Michelbach-le-Haut Direction: STUDER Alexandra

Tél.: 03 89 68 67 32

Social

Pour toutes questions sociales, vous pouvez vous adresser à Mme Monia BARKAM, Assistante Sociale responsable de la commune. Elle est joignable au Centre Médico Social de Saint-Louis au 03-89-70-91-80.



Attenschwiller a sa page officielle

Les 37 ans de Jumelage Gabarret Herré



Gabarret a accueilli près de 107 familles soit 368 personnes d'Attenschwiller et Herré 20 familles soit 72 personnes.

Il s'agissait et il s'agit toujours de contribuer grandement à nourrir l'amitié entre nos deux régions.

C'est à cela que servent les jumelages. À trouver chez les autres un peu de soi-même au-delà des différences de coutumes ou de traditions.

Un 37e anniversaire constitue un symbole de durée et de succès.

En signant le serment de jumelage, nos prédécesseurs avaient formé le vœu que celui-ci puisse sceller une amitié entre nos trois villages, entre l'Alsace et Les Landes et servir d'exemple aux générations futures. Leur vœu a été exaucé. Nos échanges ont permis aux familles de se connaître, de s'estimer et de forger entre elles une solide amitié.





Nos villages ont su inventer ces relations qui permettent d'apprécier nos convergences et nos originalités. Continuons à partager ces plaisirs

variés qui nous rendent si proches sans être identiques!

Les familles Landaises ont été accueillies dans les familles, puis ont eu l'occasion de découvrir le Titisee.

Nos amis Landais en excursion au lac du Titisee.

La chance leur a souri, le soleil et une bonne chaleur les a accompagnés tout au long de la journée. Promenade sur le lac et bon repas furent les ingrédients de la bonne humeur de cette journée.













Plus de portables en échec de connexion





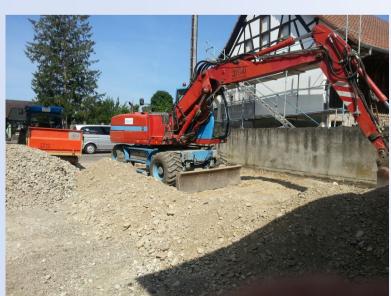


Cette antenne a enfin donné du réseau à notre village.

Avec la fibre, qui est aussi arrivée nous sommes couverts et les entreprises sur notre territoire sont ravies de pouvoir travailler d'une façon moderne.

Rien de plus embêtant que de ramer sur son ordinateur lorsque l'on y travaille toute la journée. Une perte de temps, et que d'énervements à attendre un document qui ne vient pas.

Cette antenne d'une hauteur de 36m a été placée au plus loin, mais dans un secteur où la couverture de notre commune se fait correctement ainsi que Michelbach-le-Haut.



Travaux de réfection

Des travaux de réfection des trottoirs et place de la mairie ont été réalisés. La place de parking face au restaurant a été elle aussi remise en état. Grâce à une politique d'entretien soutenue, notre commune reste agréable à vivre et à pratiquer.

Travaux Halle de la Liberté



Un auvent sur l'arrière de la salle Halle de la Liberté a été posé pour mettre à l'abri, les fumeurs lors des manifestations, produites en ses lieux.

C'est l'entreprise VOGEL qui a réalisé et posé cet auvent. Pour la somme de 3506,15€ HT

Pourquoi des Ralentisseurs

Le maire assure, sur les routes départementales, la police de la circulation et est chargé de la sûreté et de la commodité du passage

Une route départementale qui traverse une commune continue d'appartenir au département qui en assure la gestion. Mais dans ces communes, c'est aux maires qu'est dévolue la compétence en matière de police de la circulation sur les voies départementales en vertu de l'article L.2213-1 du code général des collectivités territoriales. De plus, l'article L.2212-2 dudit code fait obligation aux maires d'assurer notamment : « la commodité et la sûreté du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend notamment le nettoiement, l'éclairage, l'enlèvement des encombrants ». Ainsi les tâches (déneigement, nettoiement, etc...) qui ne sont pas assimilables à des opérations d'entretien, constituent des mesures de police municipale et sont à ce titre à la charge des communes. La responsabilité de la commune pourra être recherchée si le dommage est dû à une négligence des devoirs qui lui incombent en tant qu'autorité de police municipale - défaut de nettoyage, éclairage insuffisant ou défaillant, mesures d'entretien, signalisation inexistante ou inappropriée - devoirs fixés par l'article L.2212-2 du CGCT alors même que celle-ci n'a pas la charge de l'entretien des routes départementales (CE, 26 novembre 1976, département de l'Hérault). Une condamnation solidaire pourra être prononcée contre le propriétaire de la voie et une commune si le défaut d'entretien cause du dommage a été aggravé par un manque d'éclairage ou de signalisation.

Quel est le meilleur sapin de Noël pour l'environnement?

La présence d'un sapin de Noël dans la maison aux moments des fêtes de Noël est une décoration devenue incontournable, et une tradition bien ancrée. Et pourtant, cette coutume suscite quelques interrogations concernant le respect de l'environnement, au point que l'on peut se demander si un sapin artificiel ne serait pas préférable. Explications.

Le cycle de vie d'un sapin de Noël de taille moyenne est de 9 à 14 ans, alors qu'il n'est utilisé que quelques semaines. Il est du coup légitime de se demander si la tradition peut vraiment justifier cette pratique. Quels sont les impacts environnementaux du sapin de Noël ? L'Association Française du Sapin de Noël Naturel (AFSNN) promeut l'achat de sapins naturels français, issus d'une **production agricole** « **raisonnée et contrôlée** ». En effet, contrairement aux idées reçues, le sapin de Noël naturel n'est plus arraché sauvagement dans la nature. La grande majorité des sapins est cultivée sur une vaste superficie (environ 5 000 ha en France sur 46 départements) qui s'étend essentiellement dans le Morvan (Bourgogne) et en Franche-Comté.

Faut-il préférer le sapin de Noël artificiel ?

En 2018, seulement 14 % des Français avaient choisi le sapin artificiel (qui imite le sapin naturel dans sa texture et ses couleurs). Il dure effectivement plus longtemps que le sapin naturel, mais pas suffisamment pour présenter un avantage sur le plan environnemental, puisque les français le changent en moyenne tous les trois ans (et produisent ainsi beaucoup de déchets!) alors qu'il faudrait le garder au moins 20 ans pour limiter son impact environnemental selon l'ADEME. Il ne s'agit donc pas d'une solution plus écologique. De plus, un sapin artificiel est fabriqué avec des matières premières non renouvelables, comme le plastique, produit à partir du pétrole. Il n'est pas biodégradable et son incinération en fin de vie dégage des vapeurs nocives pour l'environnement et l'être humain. Enfin, son transport nécessite une grande quantité de ressources puisqu'il vient souvent de pays asiatiques.

Si vraiment vous optez pour un sapin artificiel, prenez le de bonne qualité afin de le **conserver le plus longtemps possible**, vous réduirez ainsi votre production de déchets!





Champion 2019 U17M Elite

Bonnes Fêtes de fin d'année





Venez nombreux soutenir nos équipes...









www.attenschwillerbasket.com

www.facebook.com/Basketattenschwiller

Haut Rhin propre



Cette année, 32 courageux habitants ont contribué à la matinée de nettoyage, de nos entrées de village. Ce geste prouve leur attachement à la propreté, et la bonne image de notre village.

Et c'est dans une bonne ambiance que la grillade a réuni toutes ces personnes qui ne se connaissent pas forcément.

Nous les en remercions, et espérons les revoir l'année prochaine.

BUTZIMUMMEL

La coutume cette année encore a été respectée. Les membres de la classe 2005 ont revêtu le costume traditionnel de l'arrivée du printemps et fin de l'hiver. Visite des maisons pour la quête des (œufs) et de nos jours un peu d'argent pour pouvoir faire un voyage comme la tradition le demande.

La classe 2005 vous remercie pour votre générosité et comptent sur vous l'année prochaine.



Carnaval des Enfants







Pluie et vent froid, telles sont les conditions du déroulement du carnaval cette année.

Après une marche de 1h30, l'arrivée à la Halle Liberté en a soulagé plus d'un, une boisson chaude en a réconforté d'autres. Et c'est dans la bonne humeur que tous ont profité de la musique Dry Ratzer. Les enfants ont pu abusé de la liberté de courir en tous sens.

Un bel après midi pour les enfants.





Fête de l'école

Cette année l'accent est mis sur le travail de toute l'année. Par une série de panneaux d'affichage











Pour les petits le bar à bonbons





Excursion des Séniors

Comme tous les ans, la commune a offert à ses seniors une excursion conviviale et très appréciée.

Un bus bien rempli est parti à l'aube en direction du plan incliné d'Artzwiller.

Après un petit-déjeuner à Mutzig, un circuit en vedette a permis de découvrir l'ouvrage. La promenade a conduit le groupe jusqu'à l'entrée de l'ancien canal pour franchir ensuite le dénivelé de 44,55 mètres.

Le déjeuner, bien copieux, a été servi à l'Auberge de la Forêt.

La journée s'est poursuivie à Abreschwiller par une visite commentée en petit train forestier. La visite d'une scierie à Haut Fer a achevé cette journée bien remplie et fort agréable.



2019, une année record



En 2019, les Sapeurs-Pompiers d'Attenschwiller ont battu des records sur quelques points! Détails et explications:



C'est le nombre de femmes et d'hommes opérationnels prêtes et prêts à intervenir à tout moment, sur les deux communes.

C'est le nombre de **JSP**, Jeunes Sapeurs-Pompiers, que compte notre village, toutes années confondues.

Ils participent à nos exercices, donnent un coup de main lors de nos manifestations et nous accompagnent lors des cérémonies.

C'est le nombre d'interventions* pour l'année 2019, chiffre en constante augmentation.

* Nombre d'interventions du 1er Janvier 2019 au 2 Novembre 2019

Détails des interventions



INC
Incendies
(feu, dégagement
de fumée, etc.)

55

17

DIVOpérations diverses (dommages suite à intempéries, destruction de nids de guêpes ou de frelons, etc.)

31💠

Secours à Personnes (détresses vitales, accidents, chutes à domicile, etc.)



C'est le nombre de villages que nous couvront depuis le rattachement du corps de Sapeurs-Pompiers de Michelbach-le-Haut ayant eu lieu fin 2018

Cela représente:

n°53

- une superficie totale de 12,49km²
- un population totale d'environ 1700 habitants
- un golf à forte fréquentation dans la zone d'action

12

Quelques images de notre année...





Exercices Écoles

Comme tous les ans, les Sapeurs pompiers sont retournés à l'école...

Objectifs de ses exercies:

- identifier les contraintes et prendre connaissance de la disposition des lieux
- travailler les bons reflèxes d'intervention en milieu scolaire
- faire découvrir aux élèves nos missions et notre matériel
- répondre aux questions des élèves, des professeurs et encadrants

Un bon moment de travail, de partage et de découverte!

Réorganisation du parc véhicule

L'augmentation du nombre d'interventions et l'âge des véhicules d'intervention ont donné lieu à une concertation avec la mairie sur la réorganisation et le renouvellement des véhicules.

Ce renouvellement a pour objectifs:

- d'adapter les véhicules opérationnels aux interventions et leurs spécificités
- de pouvoir intervenir en sécurité avec du matériel opérationnel adapté, de qualité et fiable.



Le renouvellement des véhicules devrait être **effectif et opérationnel d'ici mi-2020**. Nous tenons à remercier l'ensemble des élus locaux ainsi que les secrétaires de Mairie pour leur soutien durant ce projet.



Service de communication des sapeurs pompiers

Évènements et festivités

En décembre 2018, nous avons lancé un nouvel évènement que nous voulions plus familial: l'Apéro Tartiflette.

Le lancement a été un vrai succès et nous vous remercions de votre soutien et de votre présence à chacun de nos évènements.

Nous vous donnons déjà rendez-vous en été 2020 pour nos Portes Ouvertes.

Toutes les informations concernant vos pompiers sont à retrouver sur Facebook:



Sapeur Pompiers Attenschwiller

Carnaval 2019





n°53

Urbanisme 2019

PC

BAUMANN Lucien, 27 rue de Hésingue, hangar en bois

BADER Vincent et MOSCA Anaïs, rue Melrose, maison individuelle

SAS ICD, rue des Jardins, collectif

REY Vivien, aménagement de la grange en maison d'habitation

BAUMANN Alain, rue Michelet, maison individuelle

PEJAS Jürgen et GEIST Julie, rue de Gabarret, pool house et piscine

STARCK Patrick, rue des Prés, garage

HEINIS Julien et STARCK Aurélie, rue Michelet, maison individuelle

SIMON Loïc, rue Wilson, extension d'une maison

DALLA ZANNA Bruno, rue du Moulin, pergola

KLEIN Rémy, rue des Pierres, abri pour machines agricoles

DP

MORLET Marc, 9 rue du Moulin, piscine et clôture

ALLEMANN Raphaël, 9 rue Melrose, mur en limite de propriété

VALENDOFF Philippe, 2A rue de Paris, piscine

FELDBAUER Mathieu, 11 rue du Moulin, abri de jardin

LEUENBERGER Benedikt, 36 rue de Folgensbourg, clôture et portail

BAUMANN Pauline, 14 rue Michelet, remplacement d'une fenêtre par une porte-fenêtre

EMMELIN Luc, 1 rue des Vignes, création d'un mur et d'une terrasse

MISSLIN Claude, 25 rue de Herré, mise en place de fenêtres et d'une fenêtre de toit

WILLER Mathieu, 5 rue des Pierres, couverture d'une terrasse

HEUNEN Françoise, 9 rue de Herré, abri de jardin

SUTTER André, rue Michelet, panneaux photovoltaïques

ALLEMANN Alain, rue du Moulin, clôture

ALLEMANN Bertrand, rue du Rhin, piscine

REY Vivien, rue Wilson, création de fenêtres

ALLEMANN Gérard, rue du Moulin, clôture

SUTTER Dominique, rue de Folgensbourg, piscine

PIERCY Romuald, rue du Willer, fenêtre de toit

GIEDER Denis, rue des Prés, piscine

KRUMM Thierry, rue Breton, reconstruction de la grange

CRON Claude, rue de Herré, abri de jardin

ALLEMANN Jean-Jacques, rue Charles de Gaulle, clôture

SUTTER Ludovic, rue du Moulin, division foncière

WITTISCHE Laurent, rue du Moulin, pergola et mur

CRON François, rue du Moulin, murs en L

CEYLAN Emre, rue Michelet, fenêtre de toit

CU

BAUMANN Hubert, Pfaffenacker, section 9 parcelle 32, CU opérationnel

KETTERLIN Joseph, rue des Champs, section 9 parcelles 137, 154 et 174, CU opérationnel

Me LANG, 11 rue du Willer, CU d'information

GRABER Alfred, rue des Prés, CU opérationnel

Me EHRET, rue de Hésingue, section 3 parcelle 48, CU d'information

WIEDERKEHR Denis, 25 rue de Hésingue, CU opérationnel

Me LANG, rue Michelet, section 4 parcelle 294, CU d'information

STARCK Simone, rue des Champs, CU opérationnel

HOERNEL Anthony, rue Charles de Gaulle, CU opérationnel

TRI HOME Construction, rue du Rhin, CU opérationnel

Maître PREISEMANN, rue de Folgensbourg, CU d'information

Maître VOROBIEF, rue Michelet, CU d'information

Maître GRAWIS, rue Wilson, CU d'information

Maître WALD, rue du Willer, CU d'information

Me BIECHELIN, am Hohen Weg, CU d'information

Maître OBRINGER, rue des Champs, CU d'information

Maître OBRINGER, rue Breton, CU d'information

Maître GREWIS, rue de Paris, CU d'information

SIMON Fernand/REY-DAILLY Jeannine, Aftermatt, CU opérationnel

Permis de démolir

LUDWIG Edouard, rue des Pierres

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2019

Pompiers

Messieurs Olivier Schneberger et Thibaut Muespach représentant le CPI Attenschwiller-Michelbach le haut assistent au conseil municipal et présentent aux conseillers le programme de renouvellement du parc de véhicules de secours.

Le parc actuel se compose d'un FPTL non opérationnel d'un VPI nécessitant un permis poids lourd et problème de pompe et d'un VTU qui connaît de grosses difficultés au démarrage.

La priorité 1 pour l'année 2019 consiste à s'équiper d'un FPT opérationnel.

Le FPTL sera revendu (les JSP de Rixheim seraient intéressés). Thibaut Muespach a effectué de multiples recherches, ce type de fourgon incendie est très rare sur le marché de l'occasion. En effet, contact pris auprès du SDIS, les fourgons proposés ont plus de 20 ans et il n'y a pas de garantie de bon fonctionnement. L'entreprise Heinis a fait une proposition pour un véhicule neuf : équipé, opérationnel, non armé pour un montant de 244 660€ HT et un délai de fabrication de 12 mois. Enfin un FPT d'occasion est actuellement en vente par la société HVI : il s'agit d'un Renault FPT PREMIUM 260 de 2002 avec une cabine de 8 places. Il a été révisé et le contrôle technique a été effectué récemment. Le véhicule dispose d'une garantie pièces et main d'oeuvre pendant 1 an, le coût s'élève à 84 800€ HT. L'équipement rudimentaire est estimé à 3021,50€ HT, l'armement normalisé FPT est un investissement qui s'échelonnera sur plusieurs années.

- Acquisition d'un VL d'occasion type Kangoo, Berlingo ou Partner montant estimé à 7500€ (véhicule de 100 000 km + gyrophare, sirène et balisage)
- ◆ Remplacer les VPI et VTU actuels à cause des problèmes de démarrage et de pompe il faudrait les revendre pour acquérir un autre VTU d'occasion afin que le parc soit complet et opérationnel. Un devis de Heinis avait été présenté pour réparer la pompe du VPI mais même en effectuant la réparation, le moteur est trop faible, il faudrait s'en séparer ou éventuellement le transformer en VTU.

L'investissement sera lourd pour les communes (depuis la fusion des CPI Attenschwiller-Michelbach le haut), mais des demandes de subventions seront adressées par la mairie au SDIS (10 à 20% de subvention) et des conseillers départementaux (réserve parlementaire).

L'amicale des Sapeurs-Pompiers d'Attenschwiller participera au financement, le montant restant à définir.

Le conseil demande d'examiner le parc de véhicule de Michelbach le haut (notamment si un VTU d'occasion pouvait être racheté). Une réunion avec les élus des 2 communes se tiendra avant le conseil municipal de Michelbach le haut afin de leur présenter le projet.

Il est proposé un financement participatif des banques et des habitants. Les amicales des 2 communes se mettront en relation pour demander des subventions à leurs banques respectives pour un retour en mairie. Quant au financement des habitants, les conseillers préfèrent ne pas y avoir recours.

Eclairage public:

M. le maire expose qu'une commande d'un mât d'éclairage public a été passée le 14 août 2018 auprès de la société Ganter Sireg afin que le nouveau parking soit éclairé. Cependant après des semaines de relance sans obtention d'une quelconque réponse quant à la date de la livraison, cette commande a été annulée par la mairie. Un nouveau devis a été demandé à l'entreprise Réseaux Lumière d'Alsace : il s'agit d'un mât du même type à ceux en place dans la rue de Paris pour un montant de 3870€ HT soit 4257€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le devis de l'entreprise Réseaux Lumière d'Alsace pour la fourniture et pose d'un mât d'éclairage public sur le nouveau parking d'un montant de 3870€ HT soit 4257€ TTC PRECISE les crédits seront inscrits au budget primitif du budget général 2019 AUTORISE le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Jumelage 2019 :

le jumelage retour se déroulera du vendredi 23/08 au lundi 26/08. Les cérémonies officielles se déroulant le dimanche 25/08, il est proposé d'organiser une cérémonie communale suivie d'un verre de l'amitié et un repas le samedi 24/08 à midi. De ce fait le lundi 26/08 pourrait être consacré à une excursion. M. Poure propose une sortie au Titisee, le conseil municipal valide sa proposition. Le secrétariat est chargé de contacter un ou plusieurs traiteurs et un transporteur pour organiser l'excursion. ce point sera présenté au prochain conseil.

- Maison Groelly rue du Rhin : suite à la réception des rapports de diagnostics, des travaux de mise aux normes électriques sont à prévoir. De plus il y a de l'amiante et du plomb, la mairie doit se renseigner sur les travaux à effectuer pour envisager la suite.

Divers :

M. Cron fait part de la demande d'un agriculteur qui a signalé que le chemin rural qui monte vers la Bruckmatt est trop étroit pour une moissonneuse. Un rendez-vous sur place aura lieu un samedi matin et le secrétariat vérifiera les dimensions du chemin sur le cadastre.

- M. le maire demande si le conseil souhaiterait l'installation d'un marché paysan sur le nouveau parking comme à Ranspach le bas ? le conseil municipal refuse car le parking ne se trouve pas sur un axe de passage très fréquenté (comparativement à Ranspach le bas).

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2019

• Réfection chemins ruraux

Dans le cadre de la réfection des chemins ruraux, des devis ont été demandés pour le Willerweg et la rue des Prés. Nous avons eu plusieurs devis pour chaque chemin :

Willerweg:

TP Wiedmer = 13 568€ HT soit 16281.60€ TTC ROKEMANN : 20120€ HT soit 24 144€ TTC

Bruetschy: 18471€ HT

Barth Schneider: 17278.75 € HT ou 13 911.75€ HT

Chemin rue des prés :

TP Wiedmer: 12620 + 4060 (finition) = 16680€ HT soit 20016€ TTC

Rokemann: 17250€ HT soit 20700€ TTC

Bruetschy: 15 409€ HT

Barth Schneider : 11562€ HT ou 14540€ HT

<u>Chemin de fer</u> Bruetschy: 23 113.50€

Barth Schneider: 21810€ HT ou 17343€ HT

Monsieur Kunkler propose de mettre en attente le chemin de la rue des prés selon le projet de construction et déplacement du chemin (projet Graber/Allemann). Monsieur Zappelini signale que le chemin des arboriculteurs serait à refaire car de l'eau ruisselle et déplace le chemin. Il est proposé d'étudier le Willerweg, de demander un devis pour le chemin des arboriculteurs, les chemins rue des prés et chemin de fer sont mis en attente. Le conseil valide la proposition, le matériau sera du recyclé pour tous les chemins.

• RPI - RYTHMES SCOLAIRES

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le retour à la semaine de 4 jours a été annoncé aux parents et enseignantes dès la rentrée 2019. Sur ce point, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'instaurer la semaine de 4 jours en septembre 2019.

Il reste toujours la problématique d'organisation entre le transport scolaire et le périscolaire. Plusieurs réunions se sont déroulées et plusieurs pistes envisagées. Cependant, jusqu'à présent, aucune solution ne permettait de garantir le maintien des services en intégralité. En effet, le transporteur ne peut être sur place avant 8h10 et doit être libéré au plus tard à 16h30. De plus, la pause méridienne ne peut être réduite du fait du nombre d'enfants fréquentant le périscolaire : une réduction de ce temps de pause ajoutée aux temps de trajets rendent l'organisation du périscolaire trop compliquée. Compte tenu de la durée des ramassages entre les 2 sites d'environ 15 minutes, il est proposé de supprimer le bus du matin, le nombre des enfants impactés étant le plus faible de la journée.

Les horaires seront validés ultérieurement après avis du conseil d'école et feront l'objet d'une nouvelle délibération. En supprimant le bus du matin, l'école pourrait commencer à 8h00 et de ce fait il n'y aurait plus d'accueil assuré par le périscolaire et l'ATSEM, les enfants seront déposés directement par leurs parents sur les écoles respectives.

Compte tenu que la commune de Michelbach le haut a délibéré en ce sens en date du 5 février 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de modifier les rythmes scolaires dès la rentrée scolaire 2019 comme suit : les 24 heures de cours seront dispensés sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

DECIDE de supprimer le bus du matin, l'accueil n'ayant plus lieu d'être à cet horaire, les parents déposeront leurs enfants dans chaque structure

PRECISE qu'il s'agit de la dernière année du marché public de transport scolaire et que lors de l'établissement du cahier des charges du prochain renouvellement de marché public, les horaires du matin seront inscrits pour rétablir le service en totalité.

CHARGE le maire d'effectuer les démarches avec Saint-Louis Agglomération pour l'établissement de l'avenant au marché public de transport scolaire du RPI.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant modifiant le marché public de transport scolaire actuel

♦ JUMELAGE

Monsieur le maire présente les devis des traiteurs pour le repas du jumelage prévu le samedi 24 août 2019. Après avoir étudié les propositions de menu des traiteurs Bringel et Eckert, le conseil municipal choisit le traiteur Eckert. La proposition sera affinée en fonction du nombre effectif de personnes qui seront présentes au repas.

Ensuite, le conseil municipal prend connaissance des différentes propositions d'excursion de Sundgau Voyages et Alsace Tourisme pour le lundi 26 août. Après en avoir discuté, la proposition d'Alsace Tourisme avec une excursion à Freiburg - Lac du Titisee est choisie en précisant qu'un montant de 10€ par personne est à rajouter pour inclure les boissons.

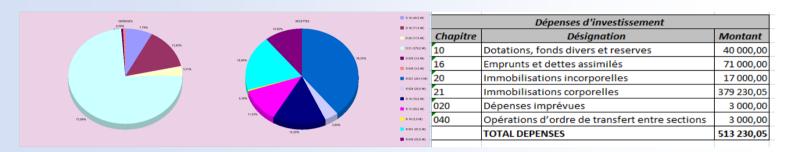
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER DE LA SEANCE DU 05 AVRIL 2019

• Demande du basket (panier à l'arrière de la salle polyvalente). Il y a quelques années, l'association sportive Attenschwiller avait demandé si un panier de basket pouvait être installé à l'extérieur de la salle polyvalente. Un devis de Marty Sports pour la pose d'un panier de basket sur le terrain de pétanque à l'arrière de la salle de sports est présenté par M. le maire et le montant s'élève à 1059€ HT soit 1270,80€ TTC. Idéalement il faudrait qu'il soit fixé sur le terrain de pétanque, après la pose d'enrobés.

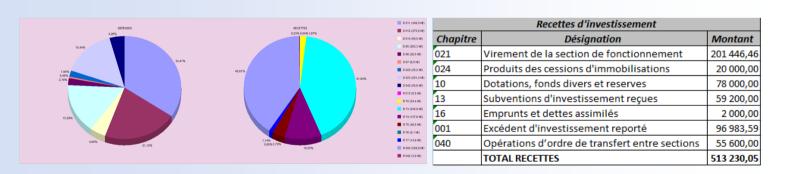
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019 M. le Maire propose de maintenir, pour l'exercice 2019, les taux d'imposition 2018, soit :

	BASES d'imposition effectives	TAUX 2018	BASES prévisionnelles	TAUX 2019	PRODUITS correspondants
	2018		2019		
Taxe d'Habitation	1 282 405	20,76	1 318 000	20,76	273 617
Taxe Foncière (bâti)	846 847	18,90	898 200	18,90	169 760
Taxe Foncière (non bâti)	31 579	94,09	31 500	94,09	29 638

Vue d'ensemble par chapitre d'investissement en dépense et recette



Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépense et recette



Véhicule des pompiers FPT Premium

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commande de HVI pour l'acquisition d'un FPT Premium d'un montant de 84800€ HT (101760€ TTC) a été annulée car un véhicule du même type a été proposé par le SDIS à l'euro symbolique. Le véhicule se trouve à Metzeral et après examen du véhicule sur place, il s'avère qu'il est en très bon état et nous restons dans l'attente de la commission d'attribution du SDIS qui doit se dérouler en avril. (CE véhicule nous a été attribué par le SDIS pour l'Euro symbolique. 84800€ ont donc été économisés par la commune.)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER DE LA SEANCE DU 17 MAI 2019

Des devis pour remplacer les fenêtres de l'école primaire, la salle polyvalente et la Halle Liberté ont été demandés.

Cependant vu la multitude des devis, il est décidé de se concentrer sur 4 prestataires auxquels il faudra demander des prestations équivalentes. Sont retenues les entreprises : Jacob, Linéa, Richard Goepfert et Noeppel. Un nouveau point sera fait au prochain conseil.

• Rénovation Maison 2 rue du Rhin

M. Poure présente le devis Sundgau Rénovation 23 311,00€ HT soit 25 642,10€ TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité est favorable au principe de rénover la maison. D'autres devis seront demandés et présentés ultérieurement.

Tableau d'affichage basket

Le devis présenté initialement le 5 avril s'élevait à 5900€ HT soit 7080€ TTC mais il a fallu rajouter une option pour la fixation : le nouveau montant du devis s'élève à 6380€ HT soit 7656€ TTC. L'Association sportive Attenschwiller propose de prendre à sa charge la différence. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que c'est à la commune de régler l'acquisition du tableau d'affichage en totalité.

• Travaux d'extension de réseau d'assainissement

Monsieur le maire rappelle qu'à compter du 1er janvier 2020, la compétence assainissement sera transférée à Saint-Louis Agglomération. Des projets d'extensions de réseaux d'assainissement ont été présentés lors du précédent conseil. Vu le montant des premiers devis estimatifs, il sera nécessaire de lancer un appel d'offres pour un marché public à procédure adaptée afin que l'ensemble des travaux soient réalisés encore cette année. Le maire demande l'autorisation au conseil de chercher un maître d'oeuvre afin de procéder aux formalités de rédaction du cahier des charges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Charge le maire de trouver un maître d'oeuvre afin de lui confier la rédaction du dossier de consultation Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires

• RALENTISSEURS : CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE CONSEIL DÉPARTE-MENTAL

M. le Maire explique que pour créer des ralentisseurs sur la rue de Paris et rue de Hésingue, il est nécessaire pour la commune d'établir une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le conseil départemental du Haut-Rhin. Il convient de préciser que :

La part des travaux affectant l'emprise de la RD se fera sous co-maîtrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la Commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une co-maîtrise.

La Commune assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par le Département sur la base des justificatifs des dépenses (dans l'hypothèse d'une participation financière départementale).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE:

- de donner son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'opération aménagement d'un parking et création d'un trottoir
- d'autoriser le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune. Suite aux suggestions de l'agence territoriale une nouvelle réunion se tiendra sur place afin de valider l'emplacement exact des plateaux, notamment rue de Hésingue.

◆ DIVERS

Jumelage: M. Kunkler fait un point sur les Landais devant venir au mois d'août pour le jumelage: tout le monde est placé et il n'y a aucun rajout. La Musique Liberté étant indisponible le samedi 24 août, les Dry Ratzer joueront à leur place à la cérémonie. Il est proposé une animation musicale pendant le repas, contact sera pris avec l'accordéoniste prévu pour la fête des séniors.

Halle de la Liberté: des réclamations sont arrivées en mairie concernant l'heure tardive de fin de répétitions de la musique les jeudis soirs. Malgré des courriels de la mairie, les horaires ne sont pas respectés. Aussi, il est décidé de convoquer l'association en mairie afin de leur laisser une dernière chance.

M. Cron demande si la fibre sera disponible au dépôt des pompiers ? Les câbles sont tirés maintenant reste le problème de la pose de la prise et qui doit la prendre en charge. Ce point sera rediscuté ultérieurement.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2019

- ◆ Ecole primaire M. Poure présente les devis pour le remplacement des fenêtres et volets roulants de l'école primaire (côté route). Les menuiseries demandées sont en aluminium et les volets roulants motorisés :- Menuiserie Jacob pour un montant de 23800€ HT soit 28560€ TTC-Linéa pour un montant de 18473,34€ HT soit 22168,01€ TTC-Ets Richard GOEPFERT pour un montant de 23485€ HT soit 28182,00€ TTC-NOEPPEL pour un montant 22915,10€ HT soit 27 948,12€ TTCAprès en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- ◆ APPROUVE le devis de Linéa pour le remplacement des fenêtres et volets roulants de l'école primaire pour un montant de 18473,34€ HT soit 22168,01€ TTC AUTORISE le maire à déposer un dossier au titre des fonds de concours auprès de Saint-Louis Agglomération
- Ecole primaire M. Poure présente le devis de Vogel Sarl pour le remplacement des fenêtres de toit et volets roulants de l'école primaire. Le montant s'élève à 15165,00€ HT soit 18198€ TTC et comprend des volets roulants solaires avec télécommande. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE APPROUVE le devis de Vogel Sarl pour le remplacement des fenêtres de toit et volets roulants de l'école primaire pour un montant de 15 165€ HT soit 18 198€ TTC AUTORISE le maire à déposer un dossier au titre des fonds de concours auprès de Saint-Louis Agglomération

Local de stockage salle polyvalente

Des devis ont été demandés à Charpentes Vogel pour la construction d'un local de stockage situé le long de la salle de sports:-Un devis pour un local de60 m2: 13922.75€ HT soit 16707.30€ TTC-Un devis pour un local de120 m2: 31587,75€ HT soit 37905.30€ TTCLe projet d'un local de 120 m2 semble plus intéressant mais il faudra que la commission bâtiments se réunisse afin d'étudier les différentes possibilités (ouverture dans le mur ou non et définition de l'emplacement exact du local afin que le matériel puisse être facilement accessible, notamment les rouleaux de protection du sol de la commune). Enfin, si une ouverture dans le mur de la salle de sports est envisagée, une étude préalable par un bureau d'études structures sera à prévoir. Ce point sera à revoir ultérieurement

• ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX EXTENSIONS DE RESEAUX D'ASSAI-NISSEMENT RUES BRETON, DE FOLGENSBOURG ET DES CHAMPS

Attribution du marché

M. le Maire rappelle que la commune a lancé une consultation pour les extensions de réseaux d'assainissement des rues Breton, de Folgensbourg et des Champs, sous la forme d'un marché à procédure adaptée. A la date de remise des offres, le 24 juin 2019, une entreprise a transmis une offre pour le lot unique n° 1: Voirie −Réseaux Divers La commission d'ouverture des plis s'est réunie en mairie lundi 24 juin 2019 à 18h00 en mairie. Suite à l'avis de la commission et après négociation effectuée par le maître d'œuvre, M. le Maire propose au Conseil Municipal de retenir:-l'entreprise TP3F pour un montant de 83187,87€ HT soit 99825,44€ TTC Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, AUTORISE le Maire à signer le marché de travaux et tout document nécessaires à leur réalisation, avec l'entreprise TP3F pour la réalisation des travaux d'extensions de réseaux d'assainissement des rues Breton, de Folgensbourg et des Champs. PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget assainissement 2019

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER DE LA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2019

♦ Location maison 2 rue du Rhin

Suite aux divers travaux de rénovation de la maison située au 2 rue du Rhin, il convient de remettre la maison en location. Il ne reste plus que la cuisine à poser, ce qui devrait être terminer d'ici 1 mois. Afin de pouvoir rédiger l'annonce, il appartient au conseil municipal de fixer le montant du loyer (hors charges). Il est proposé le montant de 800€ par mois hors charges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Fixe le montant du loyer de la maison 2 rue du Rhin à 800€ par mois hors charges

Autorise le maire à recherche une assurance pour souscrire un contrat de garantie loyers impayés Autorise le maire à signer le contrat de bail

♦ Local de stockage salle polyvalente

Lors du conseil du 27 juin 2019, des devis de Charpentes Vogel ont été présentés pour la création d'un local de stockage en ossature bois pour une surface de 60 m² et 120 m². Étant donné le matériel à ranger dans son local les élus avaient opté pour la variante du local de 120 m². Ce devis s'élève à 31 587,75€ HT soit 37 905,30€ TTC. A cela s'ajoute la dalle en béton pour laquelle deux ont été réceptionnés : Sontag pour un montant de 19 394,30€ HT soit 23 273,16€ TTC et Schoenig 14 957€ HT soit 17 948,40€ TTC.

Enfin les formalités de permis de construire doivent être effectuées par un architecte. Contact pris le bureau SLBE Architectes, nous avons reçu sa proposition d'honoraires qui s'élève à 3 200€ HT soit 3 840€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide de confier l'établissement des formalités de permis de construire à SLBE Architectes pour un montant de 3 200€ HT soit 3 840€ TTC.

Autorise le maire à signer tous les documents afférents

• Infiltrations toiture salle de sports

Le devis Stap pour 73 706.50€ HT soit 88 447.80€ TTC a été approuvé le 27 juin 2019. Cependant il n'est éligible qu'à hauteur de 12 112,40€ aux fonds de concours et pas de cumul avec Certificats économies d'énergie après vérification par les services de Saint-Louis Agglomération. Un nouveau devis a été demandé à SOPREMA : 56 542,58€ HT soit 67 851.10€ TTC.

Quelle que soit l'entreprise choisie, nous n'obtiendrons pas plus de 12 112,40€, ce qui correspond au solde de l'enveloppe des fonds de concours.

Après en avoir discuté, au regard de la différence de poids entre les différents matériaux, le produit proposé par STAP étant beaucoup plus léger que celui de SOPREMA, le conseil municipal décide de maintenir son choix, sous réserve de compatibilité avec la charpente. M. le maire rencontrera le gérant de la société STAP lors du prochain Salon des Maires avant de valider le devis.

• Ralentisseurs sur routes départementales

M. le maire informe le conseil municipal que le projet des ralentisseurs sur routes départementales a été approuvé par le Conseil Départemental. La convention de co-maîtrise d'ouvrage étant donnée, nous avons l'autorisation de démarrer les travaux. Pour cela il convient d'approuver le devis de l'entreprise Bruetschy pour la réalisation des deux plateaux rue de Hésingue et rue de Paris. Le montant s'élève à 15 066,50€ HT soit 18 079,80€ TTC.

Demande des JBS Brasseurs

L'association JBS Brasseurs souhaite que la commune revoie sa position quant à son intégration dans les associations locales. Leur demande sera examinée lors de l'Assemblée générale des associations réunies prochainement. Après en avoir longuement discuté, le conseil municipal décide d'intégrer l'association JBS Brasseurs à compter du 1^{er} janvier 2020.

◆ CPI Attenschwiller/ Michelbach-le-haut : équipement FPTHR

Le FPTHR du SDIS est arrivé au CPI Attenschwiller/Michelbach le haut. Afin de le rendre opérationnel, divers petits travaux de réfection de carrosserie et de signalisation normalisée sont à effectuer. Deux devis sont présentés :

- ◆ Carrosserie Heinis pour un montant de 6 195€ HT soit 7 434€ TTC
- ◆ Catra pour un montant de 12 500€ HT soit 15 000€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le devis de Carrosserie Heinis pour un montant de 6 195€ HT soit 7 434€ TTC

Autorise le maire à signer tous les documents afférents

Équipement pompiers

Le CPI Attenschwiller/Michelbach-le-haut a transmis une liste de matériel afin de compléter l'armement opérationnel du FPTHR que la commune vient d'acquérir. De plus du matériel trop usé doit être remplacé. Le matériel sera en grande partie commandé à l'UGAP (centrale d'achat public) sauf le dévidoir du FPTHR qui sera commandé chez Carrosserie Heinis pour un montant de 2350€ HT soit 2820€ TTC. Une enveloppe de 10 200€TTC est à prévoir. Il convient de préciser que conformément aux modalités de la convention de regroupement des CPI d'Attenschwiller et de Michelbach-le-Haut mentionnées dans la délibération n°2018.39 du 09/07/2019, les factures seront inscrites dans le décompte des dépenses d'investissement du CPI intercommunal dont la commune de Michelbach-le-Haut prendra en charge 40% du montant HT en 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve la liste de matériel afin de compléter le matériel nécessaire à l'armement opérationnel du FPTHR et remplacer le matériel trop usé

Précise que les crédits sont inscrits au budget principal.

Autorise le maire à signer tous les documents afférents.

• M. le maire fait part de la demande de Mlle Jeannot Louise

Afin que la commune organise une nouvelle opération Haut-Rhin Propre. Le matériel étant fourni par le Conseil Départemental et le ramassage des déchets organisé en collaboration avec Saint-Louis Agglomération, une telle opération ne peut être reconduite dans l'immédiat. De plus, elle a suggéré l'idée d'organiser des rencontres entre jeunes et personnes âgées. Cette idée paraît intéressante et il faudra l'approfondir ultérieurement.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER DE LA SEANCE DU 31/10/2019

♦ Associations réunies – location des toilettes mobiles

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les associations réunies se sont constituées en association. De ce fait, en 2018, les recettes des locations de la toilette mobile de 2015 à 2017 ont été reversées. Cette année la commune devrait reverser les recettes 2018 qui s'élèvent à 1652,50€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE que le reversement aux associations réunies de la recette des locations des toilettes mobiles 2018, dont le montant s'élève à 1652,50 €

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif du principal

CHARGE le maire de régler les modalités

• Conventions d'attribution des fonds de concours

Monsieur le maire rappelle que des dossiers de subvention au titre des fonds de concours ont été déposés auprès de Saint-Louis Agglomération pour le remplacement des fenêtres et volets roulants à l'école primaire et à la salle polyvalente, les fenêtres de toit de l'école primaire, l'étanchéité de du toit de la salle de sports et l'installation du nouveau système de chauffage de la mairie.

Un courrier est arrivé en mairie nous informant qu'une suite favorable avait été donnée à nos dossiers, une aide financière d'un montant de 46860€ nous a été accordée pour la totalité.

Afin de rendre cet engagement formel, il convient d'approuver les conventions d'attribution des fonds de concours comme suit :

Remplacement du système de chauffage de la mairie : 9890€

Etanchéité et isolation de la toiture de la salle de sports : 12 112.40€

Remplacement des fenêtres et volets roulants salle polyvalente : 8038.43€

Remplacement des fenêtres, volets roulants et fenêtres de toit école primaire : 16 819.17€

Soit au total une enveloppe de 46860€ attribuée au titre des fonds de concours

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les conventions d'attribution du fonds de concours de Saint-Louis Agglomération d'un montant global de 46860€ correspondant aux opérations de remplacement du système de chauffage de la mairie, des fenêtres (dont fenêtres de toit) et volets roulants de l'école primaire et de la salle polyvalente, étanchéité et isolation de la toiture de la salle de sports

♦ LOCAL DE STOCKAGE SALLE POLYVALENTE

M. le maire informe le conseil que suite à la réunion de présentation du projet qui s'est tenue le 29 octobre avec les associations, il en ressort plusieurs éléments :

- Un sas entre le local et la salle est demandé pour éviter d'être mouillé a été demandé.
- La musique trouve que le local est trop loin et le projet trop cher.
- Le basket demande une salle de réunion pour organiser les goûters d'après-matchs des enfants. Il faudra préciser aux associations qu'il ne s'agit que d'un local de stockage, aucune répétition et aucune réunion ne pourront s'y dérouler, sous peine de transformer ce local en établissement recevant du public. En aucun cas ce local ne peut être accolé à la salle et encore moins communiquer directement via une ouverture dans un mur sinon c'est la réglementation des établissements recevant du public qui s'applique et nous serions obligés de nous conformer aux normes en vigueur notamment l'accessibilité de la salle polyvalente.

Suite à l'approbation de la proposition d'honoraire du bureau SLE Architecte pour l'établissement des formalités de permis de construire du local de stockage, il a été fortement recommandé de prendre un bureau d'étude pour effectuer la mission de contrôle sur ce dossier (attestations sismiques et contrôle technique des travaux). M. le maire présente la proposition d'honoraires du bureau ALPES qui s'élève à 1850€ HT soit 2200€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide de confier la mission de contrôle au bureau ALPES pour un montant de 1850€ HT soit 2200€ TTC.

Autorise le maire à signer tous les documents afférents

DIVERS

M. le maire fait part de réclamations d'habitants de la rue de Gabarret contestant l'implantation des coussins berlinois destinés à faire ralentir les véhicules. La commission voies et réseaux se réunira à nouveau sur place.

M. le maire fait part d'un incident qui s'est déroulé à l'école à propos du stationnement des véhicules le long de la rue du Rhin : un administré de Michelbach le haut a été verbalisé par la Brigade Verte. Afin de prévenir toute contestation, il faudrait matérialiser l'interdiction de stationner par une bande jaune.

Par ailleurs M. Cron signale que la bande jaune au niveau de la buvette de la musique est presque effacée, elle sera repeinte dès que possible, en fonction des conditions météorologiques.

Maisons avec jardin

	========	
1er	Lina TROENDLE	11 rue de Paris
2e	Rémy GHERARDI	2 rue du Moulin
2e	Daniel STARCK	6 rue des Champs
2e	Gilbert WIEDERKEHR	29 rue Breton
3e	Christian WEIDER	22 rue de Hésingue
3e	Patrick STARCK	8 rue des Prés
3e	Fernande STARCK	27 rue Wilson
3e	Eric SIMON	13 rue de Folgensbourg
3e	Anne-Marie STARCK	15 rue des Prés
3e	Robert OCHSENBEIN	4 rue de Hésingue
3e	BUBENDORF Patrick	8 rue de Paris







Maisons à colombage

1er	Franz COMI	43 rue Wilson
2e	Yves BAUMANN	40 rue Wilson
2e	Erwin ALLEMANN	10 rue du Rhin
2e	Annie ALLEMANN	2 rue Charles de Gaulle
3e	Marcel SIMON	14 rue Wilson
3e	Hélène GROELLY	21 rue de Hésingue



Maisons à possibilités limitées

1er	Rémy ALLEMANN	17 rue Charles de Gaulle
2e	René SCHNEIDER	5 rue Wilson
2e	Colette STARCK	23 rue Wilson
2e	Jean-Marc HAUGER	16 rue de Hésingue
2e	Charlotte HARTMANN	25 rue Charles de Gaulle
3e	Edouard BAUMANN	5 rue Breton
3e	Béatrice HERR	7 rue du Rhin
3e	SUTTER Raymond	12 rue du Rhin

Les grands anniversaires zozo

80 ans

SIMON Hedwige 22/01/1940 WANNER Paulette 21/04/1940 MAGNIER Geneviève 02/12/1940 RITTER Adolphe 25/12/1940 85 ans

BAUMANN Marie-rose 28/01/1935 **HUMM** Julie 01/06/1935 REIBEL Jean-pierre 27/06/1935 **REY** Suzanne 15/07/1935 Cécile **KLEIN** 15/09/1935 Alphonse **DESSERICH** 21/10/1935 **HEYER** Marcel 20/11/1935

90 ans

WIEDERKEHR Rose 29/01/1930 **GROELLY** Yvonne 05/02/1930 **KRICK** Suzanne 28/02/1930 **BAUMANN** Edouard 16/04/1930 Madeleine 06/09/1930 **PETER KUNKLER** Marie rose 03/10/1930 **ALLEMANN** Erwin 15/12/1930 95 ans

MERK Adelheid 04/04/1925

LES ANNIVERSAIRES



Edouard Roth En 2018



Sylvia Allemann 85 ans

Cérémonies du 11 novembre



Chaque 11 novembre est « l'occasion d'honorer toutes les filles et les fils de France qui, dans tous les conflits, hier comme aujourd-hui, ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême».

La traditionnelle cérémonie a été rehaussée par la présence du chœur d'hommes Liederkranz, de la chorale Sainte-Cécile et de la musique Liberté.

Le chef du corps intercommunal Attenschwiller/Michelbach-le-Haut, l'adjudant-chef Olivier Schneberger, a ensuite honoré Bertrand Wurth qui cesse son activité après vingt-cinq années de servi-

ce. Il reçoit l'appellation de caporal honoraire.

Cinq autres sapeurs-pompiers ont été promus au grade supérieur : le sapeur Thibaut Muespach est nommé sapeur

1re classe. Le 1re classe Ahmet Podgora décroche le grade de caporal. Les caporaux Jérémy Bauman, Régis Starck et Florent Latscha obtiennent le grade de caporal-chef.

Les donneurs de sang méritants ont également été mis à l'honneur : Céline Hotton pour 25 dons, Raphaëlle Robert et Guy Halblitzel pour dix dons, Eva Allemann, Laura Bilger et Audrey Westermann pour trois dons.

La sénatrice Catherine Troendlé a décoré Adrien Kunkler, premier adjoint, de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon vermeil pour 30 années de dévouement à la commune puis Denis Wiederkehr, maire, de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon or pour 35 années au service des concitoyens.





Don du sang

Les donneurs de sang on été également mis à l'honneur.

Les donneurs de sang méritants ont également été mis à l'honneur : Céline Hotton pour 25 dons, Raphaëlle Robert et Guy Halblitzel pour dix dons, Eva Allemann, Laura Bilger et Audrey Westermann pour trois dons.



Naissances



28/12/2018

Clara COUTINHO MACHADO

De Nelson MENESES MACHADO et Sandra BARBOSA COUTINHO

06/06/2019

♦ Livia PEJAS

De Jürgen PEJAS et Julie GEIST

29 /07/2019

♦ Manon REY

De Guillaume REY et Christelle CARL

23/09/2019

♦ WIEDERKEHR Léandre

De WIEDERKEHR Florian et LOTT Julie

Mariages

16/03/2019

• Bertrand HUBER et Marie Lina FORSTER

11/05/2019

Denis BONNABAUD et Céline HOTTON

18/06/2019

Tiziana SCHMIDLIN et Damien MORGANTI

17/08/2019

Arnaud BAUMANN et Wendy PFIFFER

31/08/2019

♦ Luc EMMELIN et Elodie MATHIEU

24/11/2019

Lucien GROELLY

39 Rue de Hésingue

Décès

25 /12/2018

♦ Cécile STARCK

24, rue Charles de Gaulle

21/01/2019

♦ Josiane SUTTER

8 rue Charles de Gaulle

26/02/2019

Rose BORER née WIEDERKEHR

Rue du rhin

14/04/2019

Charles ZAMBACH

16 rue Wilson

14/05/2019

♦ Jeanne ALLEMANN

2 rue Wilson

08/07/2019

♦ Claude HATSATT

23 rue de Hésingue

26/09/2019

• Emile WIEDERKEHR

44 rue wilson

12/10/2019

Marcel REY

19 rue Charles de Gaulle

Attenschwiller Décembre 2019 n°53

Recensement obligatoire

Tout garçon ou fille de nationalité française doit se faire recenser dès l'âge de 16 ans à la mairie de son domicile ou sur www.mon.service-public.fr (pour certaines communes). À défaut, l'intéressé ne peut pas passer les concours et examens d'État (par exemple, le baccalauréat ou le permis de conduire). Sa situation peut être régularisée à tout moment jusqu'à l'âge de 25 ans, en se présentant à la mairie de son domicile (au consulat ou au service diplomatique français s'il réside à l'étranger). Si l'intéressé est dans l'impossibilité de faire lui-même les démarches, elles peuvent être accomplies par son représentant légal.

L'intéressé souscrit une déclaration mentionnant son état civil et celui de ses parents (noms, prénoms, date et lieu de naissance...), son adresse et sa situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle. Le maire (ou son représentant) remet à l'intéressé une attestation de recensement. Ce document est obligatoire pour se présenter ensuite à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'État. L'intéressé se voit aussi remettre une brochure d'information sur la Journée défense et citoyenneté.

À savoir: l'attestation de recensement doit être conservée soigneusement car les mairies ne délivrent pas de duplicata. Mais en cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif au bureau du service national dont dépend l'intéressé.

Après s'être fait recenser et jusqu'à l'âge de 25 ans inclus, il doit signaler tout changement de domicile ou de situation familiale ou professionnelle au centre du service national de sa région dont l'adresse se trouve sur le site du ministère de la Défense (www.defense.gouv.fr/jdc). Il faut aussi signaler toute absence de son domicile habituel supérieure à 4 mois.

Le sang est un produit irremplaçable

Il n'existe à ce jour aucun traitement ni médicament de synthèse qui soit en mesure de remplacer le sang ainsi que les produits issus du sang. C'est pourquoi des dons de sang sont indispensables pour pouvoir couvrir les besoins. Les besoins sont également permanents car les produits sanguins ont une durée de vie limitée dans le temps. C'est pourquoi des dons réguliers sont nécessaires tout au long de l'année. Par exemple, la durée de vie des plaquettes est limitée à 7 jours. Les jours fériés, épidémies grippales, conditions météorologiques influent sur les dons alors que les produits sanguins sont distribués 24h/24h, 7 j/7. Seuls des dons réguliers permettent d'assurer la livraison quotidienne des produits sanguins aux hôpitaux.

Pour les deux collectes organisées, une à Michelbach-le-Haut et une à Attenschwiller seuls 35 donneuses et donneurs se sont présentés à chacune d'entre elles! Bravo à eux et beaucoup de courage aux autres pour venir donner son sang en 2020



Collectes prévues en 2020 :

- ◆ Michelbach-le-Haut le 16 avril.
- Attenschwiller le 30 septembre.



L'année s'est achevée avec notre marché de Noël, où nous avons proposé vin chaud, manalas et bredalas faits maison et les créations de notre atelier Couture. Après les fêtes, ce sera l'occasion de se

retrouver pour jouer à toutes sortes de jeux de sociétés, autour d'un goûter partagé. L'après-midi Jeux en Famille est maintenant un rendez-vous incontournable de la saison hivernale... que nous chasserons en mars avec notre Carnaval des enfants!

En 2019, La Farandole s'était plongée dans l'univers des contes de fées traditionnels. Après une Cavalcade endiablée des enfants, tous se sont retrouvés à la Halle de la Liberté, grâce au soutien des mai-



ries et à l'implication des bénévoles des associations locales, des pompiers, du RPI et du centre périscolaire. En 2020, belles endormies et princes charmants laisseront place à d'autres héros et héroïnes de nos campagnes... Mais chuuuut! Le thème doit encore rester secret.

Tout au long de l'année, La Farandole s'investit pour proposer des animations, toutes générations confondues. Les ateliers Couture adultes et jeunes font désormais carton plein! Tout comme l'atelier « Zéro Déchet » proposé en mars.

En été, La Farandole a également proposé des animations aux plus jeunes en partenariat avec le Service Jeunesse de Saint-



Louis Agglo. Visite de la biscuiterie Albisser, du Moulin à papier de Bâle, initiation à la couture, aux émaux...

Puis vient l'automne et la Fête du Pain, où nos bénévoles participent au cortège et proposent des activités et des jeux.

Partager, renforcer les liens et la convivialité de nos villages, encourager l'engagement citoyen des petits comme des grands... Telle est l'ambition de l'association La Farandole depuis déjà 14 ans ! C'est la raison pour laquelle nous avions proposé une rencontre et des échanges sur la « Démocratie & Citoyenneté » à l'occasion du Grand Débat national.

Hiver, printemps, été, automne : pour les bénévoles de La Farandole, chaque saison est l'occasion de se retrouver et de partager de précieux moments d'amitié.

Nos prochains rendez-vous!

<u>Café-Tricot</u>, le premier vendredi du mois de 16h à 18h au local de La Farandole

Après-midi Jeux en famille, 2 février 2020 dès 14h à Michelbach-le-Haut.

Soirée sophrologie, 12 février 2020, 20h – 21h30 au local de La Farandole

Carnaval Intercommunal des Enfants, 14 mars 2020

Nos actions et nos projets vous intéressent ? <u>Suivez notre actu sur la page Facebook de La Farandole68220</u> ou contactez-nous : <u>lafarandole68@yahoo.com</u>

La Farandole vous souhaite une bonne et heureuse année 2020!

Attenschwiller Décembre 2019 n°53

Ne vous laissez pas surprendre

Elections municipales

Les élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour. Le cas échéant, le second tour des élections aura lieu le dimanche 22 mars 2020.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

les Français qui atteignent l'âge de 18 ans sont inscrits automatiquement sur les listes électorales s'ils ont bien accompli les formalités de recensement à 16 ans,

les personnes obtenant la nationalité française en 2019 sont inscrites automatiquement sur les listes électorales.

lors des élections municipales, les ressortissants d'un autre État de l'Union européenne peuvent voter à condition d'être inscrits sur les listes électorales complémentaires pour ces élections

Une déclaration d'arrivée en mairie, pour les nouveaux habitants, ne vaut pas inscription d'office sur les listes électorales. Vous êtes donc invités à faire votre demande d'inscription en mairie. Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche au plus tard le dernier jour du 2^e mois précédant le 1^{er} tour de l'élection, c'est-à-dire le 07 février dernier délai.

Vous avez la possibilité de vérifier votre inscription sur liste électorale sur internet à l'adresse suivante : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

Le lien existe sur le site de la communesous la rubrique liens

Le règlement d'urbanisme

Qu'est-ce que le Règlement National d'Urbanisme?

Il s'agit de l'ensemble des dispositions à caractère législatif et réglementaire applicables, en matière d'utilisation des sols sur une commune ne disposant pas de document d'urbanisme, comme un POS ou un PLU par exemple.

Ce dispositif s'applique à Attenschwiller depuis le 1^{er} mars 2017, date à laquelle le Plan d'Occupation des Sols est devenu caduc.

Les règles générales d'urbanisme du RNU figurent aux articles R. 111 - 1 et suivant du Code de l'urbanisme (localisation, desserte des constructions, implantations, volume et aspect des constructions...)

Les principes du RNU

L'urbanisme est géré en vertu du **principe de la constructibilité limitée** : on ne peut pas construire hors des Parties Actuellement Urbanisées de la commune. (Concept de PAU).

Il n'y a pas de carte de zonage, délimitant les secteurs constructibles et inconstructibles. Par conséquent, toute construction en dehors des Parties Actuellement Urbanisées est interdite, pour éviter de détériorer le paysage. Il faut construire au niveau du bourg (utilisation dents creuses et interstices).

Ces PAU sont définies par le service instructeur des autorisations d'urbanisme de Saint-Louis Agglomération.

Les décisions d'urbanisme sont soumises à avis du Préfet au nom de l'État.

Un restaurant au centre du village...

Le restaurant Le Cosy a rouvert ses portes à Attenschwiller. Il joue la carte de la tradition, revendiquant le « fait maison » et privilégiant les produits locaux.

Après deux années de fermeture, le restaurant du centre du village a donc repris vie. Yannick Schramm et Maxime Christnacher sont à l'origine du projet.

Ils proposent une cuisine authentique et généreuse, à leur image.

Le restaurant dispose de 60 couverts en salle et 50 en terrasse.



Réservations au 03.89.08.67.34

lecosy.resto@gmail.com

fb.me/lecosy68

Manifestations 2020

- ♦ 15 cours de taille (arboriculteurs)
- 22 février : bal de carnaval, Halle de la Liberté (Organisé par les Associations réunies)
- 25 février : bal du mardi-gras (Liederkranz)
- 14 et 28 Mars : journée taille (arboriculteurs)
- 14 mars: Cavalcade des enfants (La Farandole)
- ◆ 10 avril carpes frites (vélo club)
- 31 mai : marché aux puces, organisé par les DRY RATZER, salle polyvalente
- 27 juin : kermesse de l'école
- Juillet 2020 : journée découverte chez les pompiers, rue de Folgensbourg
- ♦ Aout 7/8/9 : Waidstock
- 30 septembre : don du sang à Attenschwiller
- 24 octobre soirée créole (arboriculteurs)
- ◆ 15 novembre commémoration armistice
- ♦ 21/22 novembre exposition avicole
- 5 décembre 2020 : apéro tartiflette chez les pompiers

<u>Concerts & Manifestations</u> Chœur d'Hommes Liederkranz

Dimanche 22 décembre 2019

17h - Concert à Altkirch - Participation de l'OAS Orchestre d'Accordéon du Sundgau

Jeudi 26 décembre 2019

19h - Concert de la St-Etienne à Attenschwiller Participation de M. Vincent Sutter à l'orgue

Mardi 25 février 2020

Bal du Mardi-Gras à Attenschwiller

Dimanche 10 mai 2020

Concert à l'église Christ-Roi de Huningue

Dimanche 18 octobre 2020

Concert à l'église de Dannemarie

Dimanche 6 décembre 2020

Concert à l'église de Wittersdorf

